



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**DES DEUX RIVES**

## **BUREAU COMMUNAUTAIRE**

### **SEANCE DU 22 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le vingt deux avril à dix sept heures trente, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du seize avril deux mille vingt quatre, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

#### **2024BC1-1-3-35**

**OBJET : AVENANT N°1 AU LOT 22 CHAUFFERIE ÉCOLE PIERRE PERRET DU MARCHÉ DE TRAVAUX « OPÉRATION DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DES ÉCOLES : REMPLACEMENT DES CHAUDIÈRES PAR DES PAC ET ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTÉRIEUR » À VALENCE D'AGEN**

#### **Etaient présents :**

Messieurs BAYLET Jean Michel, TERRENNE Jean Paul, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, DELFARIEL Eric, ,BENOIT Pascal, RATTO Stéphan, Madame LE CORRE Christiane, Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

#### **Absents excusés :**

Madame FILLATRE Francine, Messieurs DOUSSON Bruno (a donné pouvoir à Jean-Paul TERRENNE) et DUPUY Jean.

#### **Assistait à la réunion :**

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services  
Mme DABERNAT Chrystelle : Attaché Territorial

Olivier RENAUD a été désigné secrétaire de séance

## **2024BC1-1-3-35**

### **OBJET : AVENANT N°1 AU LOT 22 CHAUFFERIE ÉCOLE PIERRE PERRET DU MARCHÉ DE TRAVAUX « OPÉRATION DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DES ÉCOLES : REMPLACEMENT DES CHAUDIÈRES PAR DES PAC ET ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTÉRIEUR » À VALENCE D'AGEN**

Le Présidnet rappelle que la Communauté de Communes des Deux Rives a lancé une consultation pour un marché de travaux Opération de transition énergétique dans les écoles : remplacement de chaudières par des PAC et isolation thermique par l'extérieur, par voie de procédure adaptée ouverte, soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique. Le marché concerné fait l'objet d'une décomposition en 4 lots.

Le Bureau Communautaire en date du 19 juillet 2021 a attribué le lot 2 Chaufferie école Pierre Perret à Valence d'Agen à l'entreprise FURLAN ÉLECTRICITÉ pour un montant de 70 935,00 € HT.

Cependant, des aléas techniques sont apparus en cours d'exécution du marché et rendent nécessaire l'installation d'un compteur tarif jaune obligatoire pour faire fonctionner la nouvelle PAC air/eau. Cette installation n'était pas prévue dans le marché de base. L'installation tarif jaune entraîne ainsi le remplacement de l'ensemble des disjoncteurs différentiels car le pouvoir de coupure n'est pas le même entre le tarif jaune et le tarif bleu, et un renforcement de la prise de terre. Il est également nécessaire de prévoir une liaison électrique entre le compteur tarif jaune et l'armoire existante de 45ml supplémentaires.

Cet avenant a pour objet l'ajout des prix supplémentaires ci-dessous au Bordereau des Prix Unitaires initial :

#### Plus-values :

- Fourniture et pose d'un tarif jaune : 16 015 € le forfait. 1 forfait, soit 16 015 € HT
  - Alimentation + protection école : 5 350 € le forfait. 1 forfait, soit 5 350 € HT
  - Coupure générale bâtiment : 1 995 € l'unité. 1 unité, soit 1 995 € HT
  - Reprise des installations prise et éclairage à intégrer dans la nouvelle armoire : 210 € l'ensemble. 1 ensemble, soit 210 €
  - Prise de terre : 150 € l'unité. 1 unité, soit 150 € HT
  - Certificat de conformité + rapport organisme de contrôle : 986 € l'unité. 1 unité, soit 986 € HT

Soit un montant total de 24 706 € HT,

L'ajout des prestations supplémentaires n'implique pas un allongement des délais de réalisation.

Le montant de l'augmentation est supérieur aux 15 % permis par le Code de la commande publique concernant les modifications de faibles montants, il convient de passer cet avenant conformément à l'article R.2194-2 du Code. Aussi, il convient de justifier de l'impossibilité de changer de titulaire. Pour des raisons de garantie de matériel et d'assurance décennale, l'entreprise titulaire doit réaliser ces travaux. De plus, pour des raisons techniques (compatibilité matériel et liaison TGBT/PAC) et un parfait fonctionnement, ces travaux doivent être réalisés par la même entreprise.

Aussi, sur le fondement de l'article R.2194-2 du Code de la commande publique, le montant du marché est augmenté comme suit :

Montant initial du marché :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 70 935,00 €
- Montant TTC : 85 122,00 €

Montant de l'avenant n°1 :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 24 706,00
- Montant TTC : 29 647,20 €
- % d'écart introduit par le présent avenant : 34,83 %

Nouveau montant du marché :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 95 641,00 €
- Montant TTC : 114 769,20 €

Le Président propose :

- de conclure l'avenant n°1 tel que détaillé ci-dessus ;
- de l'autoriser, ou son représentant légal, à signer ledit avenant et toute pièce y afférente.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- de conclure l'avenant n°1 tel que détaillé ci-dessus ;
- de l'autoriser, ou son représentant légal, à signer ledit avenant et toute pièce y afférente.

Fait à Valence d'Agen, le 22 Avril 2024  
Au registre sont les signatures

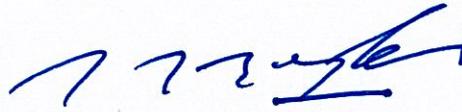
Pour extrait conforme  
A Valence d'Agen, le 24 Avril 2024

Le secrétaire de séance désigné  
Le Maire d'Auvillar

Le Président de la Communauté de  
Communes des Deux Rives

  
Olivier RENAUD



  
Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le **29 AVR. 2024**

Affiché sur le panneau des annonces légales le **29 AVR. 2024**